

Bulletin de veille ÉCOGIM

Édition du 11 décembre 2007

SOMMAIRE:

La région se dote d'une vision commune de développement durable. (p.1)

Colloque ensemble pour une vision régionale de développement durable. (p.2)

Stratégie gouvernementale de développement durable. (p.3)

Vision commune du développement durable en version complète. (p.4)



« Il faut d'ailleurs souligner la participation et l'implication à toutes les étapes, des Micmacs, des anglophones et des francophones dans un esprit de partage et d'écoute. »



CREGIM
106A, av. Port-Royal, suite 103
Bonaventure, (Québec)
G0C 1E0

(418) 534.4498
1.877.534.4498
cregim@globetrotter.net
www.cregim.org



La région Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine se dote d'une vision commune de développement durable

Bonaventure, 10 décembre 2007 – Le projet « *Ensemble pour un avenir durable* » a débuté il y a maintenant deux ans. La réalisation de deux colloques sur le développement durable et d'une tournée de consultations a permis aux décideurs et acteurs socio-économiques des Îles-de-la-Madeleine et de toutes les MRC de la Gaspésie de participer au projet et d'élaborer une vision commune de développement durable.

Tout au long du projet, ce sont plus de 500 représentants issus de tous les secteurs d'activités importants pour la région qui ont participé au processus. Il faut d'ailleurs souligner la participation et l'implication à toutes les étapes, des Micmacs, des anglophones et des francophones dans un esprit de partage et d'écoute.



C'est donc Ensemble que nous avons travaillé à :

- * Démystifier le développement durable et s'approprier les concepts ;
- * Échanger nos idées tout en écoutant celles des autres ;
- * Identifier et déterminer les éléments qui unissent notre région.

Le tout a convergé vers la vision commune de développement durable suivante :

« Ensemble, unie dans sa diversité, la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se distingue par : un environnement sain, un engagement citoyen et une économie durable, dans une perspective d'équité permettant l'épanouissement individuel et collectif, en respect de ses cultures. »

La tâche était colossale, mais le succès de la démarche est éloquent et repose en grande partie sur la participation et l'intérêt des intervenants. Le détail des étapes et la documentation menant à cet énoncé de vision sont accessibles sur le site Internet du CREGIM au www.cregim.org/durable.html.

La version complète de la vision, qui inclut la définition des termes utilisés, est disponible à la page 4 de ce document.

Les informations principales sont également disponibles en anglais (www.cregim.org/durable_eng.html).

Le coordonnateur du projet, Guillaume Dufour, estime « que la région a entamé une démarche unique au Québec quant à la concertation régionale sur le développement durable. Devant la complexité de la prochaine étape, nous aurons tout intérêt à unir davantage nos forces afin de cheminer dans la mise en œuvre du développement durable, en respect de notre vision. »

De la vision à l'action

Il faut poursuivre la concertation régionale, mais il faut aussi procéder à la réalisation concrète d'actions et s'assurer d'un arrimage avec la Loi sur le développement durable (<http://www.menv.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm>).

Au cours du projet, les participants ont énoncé plusieurs priorités régionales sur lesquelles la région doit travailler à court terme. Puisque la mise en œuvre du développement durable se réalise un geste à la fois, il faut maintenant poursuivre en transformant certaines priorités en propositions concrètes d'action. « Nous sommes présentement à la recherche de financement et à l'établissement de partenariats afin d'accompagner et travailler avec les intervenants qui seront interpellés par ces propositions et qui désireront contribuer à leur réalisation » ajoute Caroline Duchesne, directrice du CREGIM.

Guillaume Dufour

Coordonnateur du projet
Conseil régional de l'environnement
guillaume.cregim@globetrotter.net
534-4498 ou 1 877 534-4498 (sans frais)

Colloque Ensemble pour une vision régionale de développement durable

C'est en mai dernier que se déroulait cette rencontre régionale où plus de 115 participants des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie étaient présents. Cet événement est d'entrée de jeu qualifié de réussite par l'atteinte d'une représentativité régionale, c'est-à-dire par la participation des anglophones, des Micmacs et des francophones. L'établissement d'une vision commune de développement durable, reconnue par l'ensemble de la région, n'a été possible que par la présence et le travail concerté des participants issus des différents secteurs d'activité.

Le programme du colloque Ensemble pour une vision régionale de développement durable s'étalait sur deux jours. La première journée était consacrée au travail sur la vision commune de développement durable, tandis que la deuxième journée était orientée sur la présentation d'outils et de démarches permettant de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre du développement durable.

Au terme de cette rencontre, les participants ont pu faire les constats suivants :

- * Il existe une disparité dans la région quant aux connaissances reliées au développement durable. Cette disparité touche également le degré de cheminement des individus et des organisations.
- * Le nombre important de participants et leur diversité montrent non seulement le succès de l'événement mais aussi la pertinence de la démarche.
- * L'écoute et la compréhension face à cette diversité ont été exemplaires.

Les participants ont montré un réel engouement pour le développement durable. Tous sont conscients du potentiel exceptionnel de notre région pour la mise en place et la réalisation d'un réel développement durable.

Certains éléments présentés et discutés semblent faire davantage l'unanimité des participants. La vision devrait intégrer ces éléments :

- * Le maintien et l'amélioration de la qualité de vie
- * Un environnement sain
- * Une exploitation durable et concertée des ressources naturelles
- * Une diversification économique créant et maintenant de l'emploi
- * Une implication citoyenne

Le développement durable étant un processus axé sur le long terme et nécessitant l'implication du milieu, la démarche de concertation régionale doit être suivie au rythme insufflé par les participants, de manière à ce que tous puissent s'exprimer et s'approprier les résultats.

Les actions de mise en œuvre sont trop souvent associées à la sphère environnementale, elles doivent également toucher aux sphères économique et sociale.

Les actions concrètes à court terme doivent se faire à l'échelle locale. Les actions régionales sont plus complexes et doivent être amorcées à court terme en visant des résultats à moyen et à long terme.

Le colloque a aussi permis à une dizaine d'exposants de faire connaître leur démarche de développement durable et de partager leur expérience avec les autres participants. Pour terminer l'événement, les participants étaient invités à remplir une entente d'engagement par laquelle ils devaient choisir une action à réaliser. Un pas de plus sur la voie du développement durable. Le colloque était un événement zéro-déchet et zéro-carbone. En plus de réduire les déchets produits dans le cadre du colloque, des moyens de transports plus écologiques ont été proposés aux participants et conférenciers pour leur déplacement relié à l'événement. Des arbres ont aussi été remis aux participants afin de compenser pour les émissions de gaz à effet de serre.

Pour la suite de la démarche, des pistes d'action ont été clairement identifiées :

- * **Le besoin de poursuivre la démarche**
- * **La réalisation d'un événement annuel régional semblable (se promenant dans la région)**
- * **La création d'un comité ou d'une table régionale multisectorielle, visant à assurer la poursuite de la démarche**
- * **Le besoin de garder les acteurs mobilisés**
- * **Le besoin de déterminer un véhicule, un phare, auquel identifier le développement durable**
- * **Pour obtenir plus de détails sur le colloque Ensemble pour une vision régionale de développement durable, nous vous invitons à consulter les documents suivants qui se trouvent sur notre site Internet :**

Résumé synthèse http://www.cregim.org/pdf/dd_resusynt.pdf
Programmation <http://www.cregim.org/pdf/programme07.pdf>
Actes du colloque http://www.cregim.org/pdf/dd_Actes230507.pdf

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur ce colloque ou sur la démarche *Ensemble pour un avenir durable*, nous vous invitons à consulter notre site web à l'adresse suivante:
<http://www.cregim.org/durable.html> ou encore à nous contacter

Caroline Duchesne
Directrice générale du CREGÎM
caroline.cregim@globetrotter.net
534-4498 ou 1 877 534-4498 (sans frais)



« Le nombre important de participants et leur diversité montrent non seulement le succès de l'événement mais aussi la pertinence de la démarche. »



Stratégie gouvernementale de développement durable

Le gouvernement du Québec s'apprête à franchir un pas de plus dans la mise en œuvre du développement durable. D'ici à la fin de l'année, la Stratégie gouvernementale de développement durable sera adoptée par l'assemblée nationale.

C'est au mois de novembre 2004 que le gouvernement du Québec s'est lancé activement sur la voie du développement durable en proposant le Plan de développement durable du Québec à la population à travers une vaste consultation publique, suivie d'une commission parlementaire.

C'est finalement le 19 avril 2006 qu'est sanctionnée la Loi sur le développement durable. Cette loi établit un nouveau cadre de gestion pour tous les ministères, organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Ce cadre commun leur permettra d'intégrer davantage le développement durable dans l'exercice de leurs pouvoirs et responsabilités.

La Loi donne une définition du développement durable pour le Québec et identifie 16 principes à prendre en compte par l'administration publique dans ses interventions. La Loi balise également la réalisation d'une stratégie gouvernementale de développement durable axée sur les résultats et identifie des moyens de suivi rigoureux des actions entreprises pour rencontrer les objectifs de cette stratégie.

L'adoption de la Loi sur le développement durable a constitué un événement important dans cette démarche gouvernementale. Cette démarche s'oriente maintenant autour d'un projet encore plus concret, la Stratégie gouvernementale de développement durable. Il s'agit d'un cadre de référence où le gouvernement indique où il a l'intention d'aller, quels sont les objectifs qu'il veut atteindre et comment il entend s'y prendre.

Selon la Loi, la Stratégie concerne d'abord l'administration publique. Elle vise en premier lieu les ministères, organismes et entreprises du gouvernement et s'appliquera éventuellement aux organismes municipaux, aux établissements d'enseignement et aux établissements de santé et de services sociaux, améliorant ainsi la qualité de vie des québécois. Dès l'entrée en vigueur de la Stratégie, plus de 150 ministères, organismes et entreprises de l'État prépareront, puis mettront en œuvre des plans d'action pour atteindre les objectifs définis par la Stratégie.

Cet automne, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, dévoilait le projet de Stratégie de développement durable du Québec et annonçait la tenue d'une consultation publique en ligne. De plus, la ministre a rendu public un exemple de plan d'action que chaque ministère ou organisme devra réaliser pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

Ces documents ont fait l'objet d'une consultation à laquelle le CREGÎM a participé en déposant un document de réflexions contenant ses commentaires et suggestions sur le projet de Stratégie.

http://www.cregim.org/pdf/strategie_dd_cregim.pdf

Il est essentiel de voir à ce que la démarche gouvernementale du Plan de développement durable du Québec et celle entreprise par notre région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine avec le projet Ensemble pour un avenir durable fassent des ponts et unissent leurs efforts afin de converger vers une mise en œuvre efficace et porteuse de changements pour le bien de tous. Nous vous invitons donc à consulter la section sur le développement durable du site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin de bien comprendre et de suivre le déroulement de leur démarche.

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/inter.htm>

Cet article a été construit à partir des informations provenant des documents du MDDEP et de son site Internet. Certains extraits ont été intégralement reproduits dans cet article.



Ensemble
pour un avenir durable
Together
for a sustainable future

CREGÎM

partenaire pour la mise en œuvre
du développement durable en
Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine

CREGÎM

a partner in the establishment
of sustainable development in
Gaspesia and Magdalen Islands



Vision commune de développement durable

Ensemble, unie dans sa diversité, la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, se distingue par :

- **un environnement sain ;**
- **un engagement citoyen ;**
- **une économie durable ;**

dans une perspective d'équité permettant l'épanouissement individuel et collectif, en respect de ses cultures.

Unie : la région et sa population qui sont ensemble de manière à former un tout ou à être en union.

Diversité : caractère, état de ce qui est divers / divers et diverses cultures (francophones, Micmacs, anglophones et autres), écosystèmes, territoires, secteurs d'activités.

Se distinguer : se rendre distinct, différent de, se différencier / reconnaître selon des traits particuliers.

Environnement sain : ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) dans lequel les organismes vivants incluant les êtres humains se développent / maintien de la diversité et de l'intégrité des paysages / bonne qualité de l'eau, de l'air et du sol / maintien de la biodiversité / écosystèmes en santé / ressources fauniques (animaux) et floristiques (arbres, plantes) en santé.

Engagement citoyen : participation et intégration des citoyennes, citoyens et des groupes au développement de la région / partenariat / consultation / concertation / transparence / écoute et ouverture.

Économie durable : stabilité et concurrence économiques / investissement dans l'innovation et le savoir / emplois disponibles et de qualité / exploitation durable et concertée des ressources naturelles / s'assurer de retombées locales.

Équité : Justice et solidarité sociales / actions de développement durable entreprises dans un souci de partage et d'échange intra et intergénérationnels / juste partage des ressources et des richesses.

Épanouissement : manifestation d'un sentiment de bonheur / actualisation de nos potentialités / répondre aux besoins primaires et supérieurs des individus.

Respect : prendre en considération / ouverture / écoute / reconnaissance et estime mutuelle / droits des personnes

Cultures : ensemble des aspects intellectuels et des formes acquises de comportement propre à une civilisation, une nation (valeurs, traditions, histoire, patrimoine, savoirs) / droits de la personne.